

Département fédéral
des affaires étrangères

La Conseillère fédérale
Micheline Calmy-Rey



Madame Valentina Hemmeler
c/o Collectif Urgence Palestine - Genève
15, rue des Savoises
1205 Genève

Berne, le 10 mars 2006

Citoyen suisse refoulé à l'aéroport Ben Gourion de Tel Aviv

Madame,

Votre courrier du 9 février 2006, concernant les difficultés rencontrées par M. Raouf Sana à son arrivée en Israël, m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Dans la description des faits annexée à votre courrier, M. Raouf Sana explique avoir été retenu plus de 12 heures à l'aéroport de Tel Aviv, au cours desquelles il aurait subi plusieurs interrogatoires, avant d'être renvoyé en Suisse par avion. Je comprends la colère de M. Sana durant ces longs moments pénibles.

Suite au courrier reçu du Président de l'Aide sanitaire suisse aux Palestiniens, notre Ambassade à Tel Aviv est intervenue auprès du service de l'immigration, qui confirme le déroulement des événements décrits par M. Sana. Le motif retenu à l'appui de son interdiction d'entrée est celui de contacts avec des organisations hostiles.

Certes, la décision des autorités israéliennes n'est pas attaquant sur le plan du droit. Il relève de la souveraineté de chaque État de déterminer les non-nationaux admis à entrer sur son territoire. Par ailleurs, notre Ambassade à Tel Aviv confirme que les personnes retenues à Ben Gourion ont accès à une centrale téléphonique et que d'autres citoyens suisses, confrontés à la même situation, ont ainsi eu la possibilité de contacter la section consulaire de l'Ambassade.

Il est toutefois clair que la manière, dont M. Sana a été traité à son arrivée en Israël, est très contestable. C'est dans ce sens que j'ai écrit à ma collègue Ministre israélienne des Affaires étrangères pour attirer son attention sur ces événements et exprimer

clairement mon attente que ceux-ci ne se reproduisent plus à l'égard de citoyens suisses, dont l'activité prévue est purement humanitaire et ne représente dès lors pas une menace pour la sécurité de l'État d'Israël.

La question d'une éventuelle liste noire tenue par l'Ambassade d'Israël en Suisse avait fait l'objet d'une interpellation parlementaire en mai 2004. Le Conseil fédéral avait alors répondu qu'il n'avait pas connaissance d'une telle activité. Cette réponse est toujours valable aujourd'hui.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Micheline Calmy-Rey